

# Soutien aux Investissements Agricoles Productifs (SIAP) 2023-2027 (anciennement aides PCAE)

## PROTECTION DE LA RESSOURCE NATURELLE – EAU – Dispositif 05

Prendre en compte l'enjeu de la préservation des ressources naturelles, en particulier la ressource en eau.

### INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

- Liste annuelle d'investissements productifs de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

### BÉNÉFICIAIRES

- Agriculteurs (*Exploitants individuels (à titre principal ou à titre secondaire) & sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole et exerçant une activité agricole*). Si en cours d'installation : détenir l'accusé de réception de dépôt de la DJA/DNA puis justifier lors du solde.
- Groupements d'agriculteurs (*GIEE, CUMA, coopératives agricoles...*)
- Stations d'expérimentation (liste définie)
- Cas particulier des élevages équin : éligible si ratio Marge brute de la production équine agricole / MB de l'ensemble des ateliers est supérieure à 50%

### TAUX DE L'AIDE

- Taux pour les projets individuels : 40% + 10% si AB (y compris en cours de conversion)
- Taux pour les projets collectifs : 55%

### MONTANT ÉLIGIBLE

- Plancher de dépenses éligibles : 12 500 € HT
- Plafonds de dépenses éligibles :
  - Dossiers individuels : 90 000 € HT
  - Dossiers collectifs : 200 000 € HT
- Aide minimale : 5000€

### NOMBRE DE DOSSIERS

- 2 dossiers « Ressource naturelle eau – Dispositif 05 »
- 1 dossier « Modernisation – Dispositifs 06/07
- 1 dossier « Risques climatiques – Dispositif 04

### COMMENT ?

- Minimum 100 points à la grille de scoring
- Classement des dossiers par nombre de points

### PROGRAMMATION

Dépôt [en ligne](#) jusqu'au 30/09/2023

Thèmes :	Critères :	Points
<b>1. Porteur de projet (retenir 1 seul critère dans ce thème)</b> <small>NB : si le porteur de projet répond à plusieurs critères, retenir celui qui donne le plus de points</small>	Jeune agriculteur OU Nouvel installé	120
	CUMA	120
	Centre d'expérimentation ou de recherche (y compris INRAE)	100
	Exploitation engagée (totalement ou partiellement) en AB	100
	Autre exploitation agricole	60
<b>2. Nature du projet (retenir 1 seul critère dans ce thème)</b> <small>NB : si le projet correspond à plusieurs critères, retenir celui qui donne le plus de points</small>	Matériels d'aide à la décision relative aux intrants	20
	Valorisation de l'azote organique : équipements liés au pré-traitement des effluents d'élevage et aux conditions d'épandage	40
	Matériels permettant une meilleure maîtrise ou une meilleure répartition des apports de fertilisants ou de produits phytosanitaires	40
	Matériel spécifique pour l'implantation et l'entretien de couverts, l'enherbement inter-culture	40
	Matériel alternatif de désherbage	40
	Matériel de mesure des besoins en eau des plantes	40
	Système de traitement des effluents d'élevage	40
	Système de traitement des effluents phytosanitaires (phytobacs...)	40
	Aire de lavage-remplissage des pulvérisateurs	30
	Autre projet	10

Thèmes :	Critères :	Points
<b>3. Territoire du projet (retenir 1 seul critère dans ce thème)</b> <small>NB : si le porteur de projet répond à plusieurs critères, retenir celui qui donne le plus de points</small>	Aires d'alimentation de captage d'eau potable	40
	Territoire sous contrat Agence de l'eau	30
<b>4. Filières de production du ou des investissements présentés (retenir 1 seul critère dans ce thème)</b> <small>NB : si les investissements concernent plusieurs filières, retenir la filière qui donne le plus de points</small>	Filière élevage (toutes filières)	60
	Cultures spécialisées : fruits, légumes, viticulture, horticulture, semences	50
	Filières Grandes cultures et Légumes de plein champ en agriculture biologique	40
	Autres filières	20

### DÉPÔT DES DOSSIERS

- Dépôt au fil de l'eau
- 2 ou 3 comités de programmation/an qui fixent des dates d'instruction
- Si projet non retenu faute de financement disponible mais éligible -> obligation de redéposer un dossier

### ÉLIGIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE & TEMPORELLE

- Le siège d'exploitation localisé en région CVL
- Dépenses engagées à partir du 01/01/2023 à la condition que l'opération ne soit pas terminée à la date de dépôt de la demande d'aide.

Manon BOULARD  
06.30.69.86.59  
[manon.boulard@cher.chambagri.fr](mailto:manon.boulard@cher.chambagri.fr)

Justine ROBERT  
06.09.38.88.75  
[justine.robert@cher.chambagri.fr](mailto:justine.robert@cher.chambagri.fr)

MAJ : 27/06/2023

<https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-du-cher/je-suis-agriculteur/financements-subsventions/>

